

**Syndicat Des Greffiers de France - FO**

[www.syndicatdesgreffiersdefrance.com](http://www.syndicatdesgreffiersdefrance.com)



*Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.*

Monsieur le Sous Directeur

La rentrée est là, avec elle notre CAP d'avancement et tout son lot d'incompréhensions.

Ce ne sont pas moins de 839 dossiers que nous avons à évoquer pour 72 offerts à la promotion.

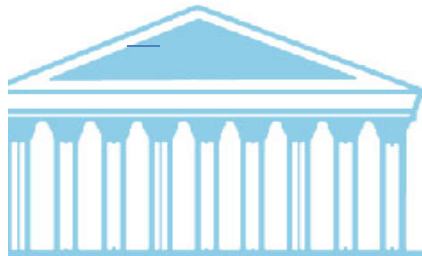
De nombreux collègues ont fait l'objet d'un mémoire de proposition par leur directeur de greffe et se retrouvent « non classés » par l'effet des chefs de cour qui en ont décidé ainsi. Sur quel critère car sauf à nous tromper, lesdits chefs de cour ne connaissent même pas le greffier !! Pour ces directeurs de greffe qui ont mis en œuvre la réforme, quel camouflet ! Encore une fois, les potentats locaux ont décidé, il n'y a plus qu'à suivre ! Comment s'est effectué ce classement, sur quelle base ?

Que dire de ces directeurs de greffe qui pour les uns ne savaient pas qu'il fallait faire un mémoire, pour un autre « c'est trop de travail » que de laisser reposer une éventuelle promotion sur le bon vouloir ou la seule connaissance des textes à ces directeurs de greffe.

Nous tenons à dénoncer l'attitude de certains directeurs de greffe qui ont fait croire à des collègues qu'ils les proposaient alors qu'il n'en est rien. Jusqu'où l'hypocrisie peut-elle aller ? Une telle attitude est inadmissible.

Que dire aussi des cours d'appel où seuls deux agents ont été proposés. Est-ce à croire que les autres sont si mauvais malgré leur évaluation, y a-t-il un recrutement spécial de mauvais greffiers pour ces cours d'appels. ?

Nous contestons cette phase indispensable. Nous souhaitons que des évolutions soient mises en place pour les prochaines CAP d'avancement.



**Syndicat Des Greffiers de France - FO**

[www.syndicatdesgreffiersdefrance.com](http://www.syndicatdesgreffiersdefrance.com)



*Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.*

De plus, un certain nombre de collègues sont chefs de greffe, nous souhaiterions une attention particulière sur leur situation afin qu'elle soit régularisée dans la mesure où ils remplissent toutes les conditions pour bénéficier de cet avancement.

Compte tenu du manque de transparence et de la communication tardive des livrets de CAP et afin d'appréhender au mieux l'ensemble des situations particulières de nos collègues et pour ne léser personne, nous sollicitons le report de cette CAP, qui en l'état ne peut se tenir.

Lors de cette CAP, nous aborderons également les situations individuelles et les demandes de congé formation. Il va de soi que ce n'est pas une décision facile à prendre pour nos collègues que de remettre en cause une partie de leur rémunération mais c'est aujourd'hui, la seule possibilité que certains ont pris pour pouvoir pleinement assumer leur formation. Certains ont revu à la baisse leur demande initiale, nous souhaitons que l'administration les entende et fasse un geste positif.

Concernant la promotion à l'échelon spécial, nous souhaiterions que l'évaluation à « excellent » ne soit pas le seul critère retenu. En effet, certaines cours d'appel comme CAEN, estiment qu'un greffier fonctionnel en fin de carrière n'a pas besoin d'être noté à « excellent » ne pouvant bénéficier de mois de bonification, mais aujourd'hui, cette même personne ne pourra pas bénéficier de leur fait de l'échelon spécial.

Les élus de la CAP